



COMPTER SUR LES HABITANTS



Mettre les habitants au cœur de projets valorisant la sobriété foncière, c'est :

- **Sensibiliser** puis convaincre les citoyens de l'intérêt de la sobriété foncière en les invitant à imaginer collectivement et différemment leurs territoires.
- **S'assurer** que les projets répondent aux besoins des usagers, présents et futurs, sans oublier les enjeux environnementaux et de sobriété foncière.

Mais aussi...

- **Permettre** aux habitants de s'appropriier plus directement les projets, pour qu'ils comprennent les enjeux de sobriété, quels que soient l'échelle et le périmètre des projets.
- **Créer** une relation plus directe dans les projets entre citoyens et institutions pour qu'ils convergent vers des objectifs vertueux.
- **Associer** les habitants à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets, pour qu'ils deviennent acteurs et participant, à leur niveau, à l'objectif de sobriété.

La participation des habitants, de quoi parle-t-on ?

La participation des habitants peut prendre de multiples formes, de l'information simple à la codécision¹ :

- **l'information** : simple diffusion de données des porteurs de projets aux citoyens ;
- **la consultation** : écoute des demandes des citoyens, soit individuellement au travers de questionnaires, soit collectivement par des réunions publiques par exemple ;
- **la concertation** : dialogue entre élus des collectivités territoriales, opérateurs, société civile et grand public ;
- **la codécision** : la coproduction des projets et politiques entre décideurs/opérateurs et citoyens ou parties prenantes concernées.

LES OUTILS POUR IMPLIQUER LES HABITANTS

Associer les habitants à un projet valorisant la sobriété foncière peut prendre de multiples formes et se déployer sur des durées variables selon l'ampleur du projet et le degré de participation retenue.

Le cadre de la participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est par ailleurs établi par le Code de l'environnement².

Comment impliquer les habitants ?

En théorie, la participation citoyenne se donne pour objectif d'associer le plus grand nombre de personnes possible et/ou d'avoir une représentation équilibrée des participants afin de faire évoluer les décisions collectives en y intégrant les aspirations, besoins et propositions des citoyens. Dans les faits, plusieurs freins limitent cette représentation : temps, énergie et moyens à y consacrer, représentativité limitée des participants, notamment des futurs

habitants, etc. Il est donc important de les connaître et d'adapter la stratégie de participation en fonction des objectifs du maître d'ouvrage et du mandat que l'on souhaite confier aux participants. Pour cela, les principes ci-dessous constituent de bons repères pour mettre en place une démarche de participation citoyenne mobilisatrice, en particulier dans une démarche de concertation ou de codécision.

1. **Définir des objectifs clairs, mesurables et réalistes.**
2. **S'entendre sur les règles du jeu et les limites**, rendre le processus clair et transparent, exposer ouvertement les contraintes.
3. **Éviter le jargon technique.**
4. **Travailler à une échelle humaine** : privilégier le travail en petits groupes et à l'échelle du quartier afin que tous soient à l'aise et entendus.
5. **Documenter le processus** : consigner ce qui se dit et prendre des photos pour garder des traces du processus et des résultats.
6. **Adapter le processus** : éviter les modèles rigides et modifier le processus en cours de route au besoin.
7. **Varié les méthodes selon les publics.**
8. **Favoriser la participation de tous grâce à une animation bien dirigée.**
9. **Illustrer les idées** : faciliter la compréhension des idées et des concepts par une présentation visuelle.
10. **Impliquer des groupes aux intérêts variés** : engager les acteurs majeurs le plus tôt possible pour éviter les résistances éventuelles.
11. **Accorder les ressources nécessaires** : attribuer du temps et des ressources correspondant à l'ampleur du projet.
12. **Miser sur la qualité des activités** : recueillir des informations très significatives grâce à quelques activités bien planifiées.
13. **Apprendre de l'expérience des autres** : s'inspirer de ce qui s'est fait ailleurs.
14. **Aller sur le terrain**, faciliter la compréhension des concepts et développer des solutions bien adaptées en travaillant sur le site à l'étude ou à proximité.
15. **Formaliser et retracer de façon systématique les contributions** orales par des outils ad hoc, par exemple un carnet de bord.
16. **Restituer les conclusions de la concertation et clore la démarche** avec ceux qui y ont participé : « Ce qui a été débattu », « Ce qui a été retenu, ce qui n'a pas été retenu » et pourquoi.

Les principes 1 à 14 sont issus de N. WATES, The Community Planning Handbook, 2000

1. Des éléments de définition proviennent de la thèse de L. Combe, Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine, une perspective comparative entre Lyon et Montréal, 2012.

2. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-lenvironnement>.

Qui est concerné?

L'enjeu de la participation citoyenne est de réussir à mobiliser différents publics : habitants, usagers, actifs non résidents, acteurs de la société civile. En fonction des spécificités du projet, une plus grande représentativité est nécessaire, par exemple pour l'élaboration d'un PLUi ou d'un futur quartier. Bien que la représentativité statistique soit rarement atteinte, la diversité des publics est essentielle.

L'URBANISME PARTICIPATIF, UNE APPLICATION CONCRÈTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



L'implication des citoyens aux projets d'aménagement urbain facilite leur appropriation future et améliore leur conception : sur la base de cartes, de visites de terrain, d'expérimentations, mobiliser ce levier pour fabriquer la ville permet de valoriser la maîtrise d'usage et la compétence citoyenne, c'est-à-dire le fait que ceux qui pratiquent ou pratiqueront un espace ont

une connaissance et y projettent un avenir qu'il faut pleinement intégrer lorsqu'un projet est conçu. Ainsi, à côté de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage d'un projet, sa maîtrise d'usage prend place. Celle-ci peut se définir comme « *un moyen de donner une place active et décisive aux usagers en postulant que la pratique génère un savoir* »³.

Quelles démarches effectuer?

Les outils pour mobiliser les citoyens dans le cadre d'un projet sont multiples : le tableau ci-dessous donne à voir certains d'entre eux, différenciés en fonction du nombre de personnes visées et du degré de participation envisagé.

TAILLE DU GROUPE	INFORMER	CONSULTER	CONCERTER	CO-ÉLABORATION
Petits groupes (<20)	<ul style="list-style-type: none"> • Porte-à-porte • Contact individuel dans la rue, dans les centres commerciaux, etc. • Article par voie de presse ou postale ou Internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Serious game • Méthode prospective à partir de supports variés (cartes postales, carte géographique, legos, etc.) • Focus groupe • Enquêtes 	Atelier de coconstruction par des méthodes de type : <ul style="list-style-type: none"> • design-thinking (adopter le point de vue de l'utilisateur) • théâtre forum (confrontation des points de vue) • focus groupe de quartier, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vote à main levée • Participation à des instances de décision
Groupes de taille moyenne (<40)	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion publique • Exposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier collaboratif de type ruches ou world café 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie participative • Diagnostic en marchand • Atelier de coconstruction 	<ul style="list-style-type: none"> • Vote à main levée • Hiérarchisation sur métaplan
Grands groupes (>40)	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion publique • Exposition • Tractage 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation ou sondage en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Vote en ligne (utilisé pour le budget participatif de la Ville de Paris)

3. La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui, Alain Valbeau, Recherches sociales, n° 209, 2014.

DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX



→ *Le Polau (pôle d'arts et d'urbanisme) de Tours*

Faire de l'art un levier pour la requalification participative des territoires

Créé en 2007 et récompensé au Palmarès des jeunes urbanistes en 2010, le Polau est une structure qui recense et propose des concertations créatives d'accompagnement de projets pour les collectivités avec les habitants. Cette approche croise art et urbanisme pour faire du « levier artistique et culturel un outil de requalification souple des territoires »⁴.

Des exemples d'actions de participation citoyenne menées par le Polau

Le Cirque-opéra de la transition énergétique est un programme d'actions artistiques et culturelles comprenant un spectacle sous chapiteau, des ateliers, un jeu de société, une conférence-spectacle et une œuvre installée dans l'espace public représentant les données énergétiques. Coproduit par le Tours Soundpainting Orchestra et piloté par le Polau-pôle arts & urbanisme dans le cadre du programme artistes-ingénieurs-es Génies-Génies, ce projet se place au service des acteurs

des territoires, dans le contexte des Plans climat air énergie territoriaux (PCEAT). En mobilisant par le sensible les citoyens sur les enjeux de la transition énergétique, il accompagne et participe aux changements de comportements. Missionné par le ministère de la Culture, le Polau a publié Plan guide évolutif qui livre l'analyse et le repérage de plus de 300 initiatives en France et, au-delà, qui associent des habitants ainsi que des pistes de réflexion et d'action.



Cirque Opéra

© Guillaume Le Baube

+ Pour aller plus loin :

- [Plan guide du POLAU](#)
- [Les clefs d'une participation réussie, Association Bruded](#)
- [Les démarches de participation citoyenne, boîte à outils, Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, octobre 2017](#)
- [La charte de la participation du public](#)

4. Page Internet du Polau : <http://polau.org/le-polau>.



→ L'Atelier des territoires, la valeur ajoutée de la participation : l'exemple de la métropole caennaise

Pourquoi l'Atelier des territoires ?

En expérimentant depuis plusieurs années l'association des habitants dans la démarche, l'Atelier des territoires témoigne de l'intérêt d'impliquer des habitants, usagers, citoyens dans le processus d'élaboration du projet de territoire (cf. fiche « Penser la sobriété de l'aménagement à toutes les échelles du territoire »). Dans le cadre de la session nationale de l'Atelier des territoires 2016-18 « Mieux vivre ensemble dans le périurbain », la DDTM du Calvados et son assistance à maîtrise d'ouvrage ont constitué

un « panel citoyen ». Il s'agissait d'aborder autrement la question périurbaine à partir de la prise en compte des espaces vécus et des usages, et non d'emblée par la question de la lutte contre l'étalement urbain. Les réunions du panel ont permis de tester dans des conditions réelles des propositions de services (projet de service numérique à la mobilité, événementiel, jardins partagés, etc.). Ces réunions avaient pour objectif de mettre à l'épreuve et consolider des actions pour mieux vivre dans le périurbain.



© DDTM Calvados

Affiche d'appel à participation au panel citoyen de l'Atelier des territoires sur la métropole de Caen



© Denis Renard

L'association des habitants aux côtés des autres parties prenantes a également permis de faire aboutir un Manifeste du périurbain. Celui-ci propose des principes pour l'aménagement et se présente comme un guide de référence pour les prochains exercices de planification territoriale. Il s'adresse aux décideurs, acteurs du territoire, professionnels et habitants concernés par l'avenir des territoires périurbains.

Panel citoyen illustré, Atelier des territoires « Mieux vivre ensemble dans le périurbain »

QUELLES ÉTAPES ?

1. Constitution du panel à partir d'un échantillon diversifié, motivé et informé.
2. Campagne de sollicitation des participants potentiels (publication d'articles dans la PQR, appels téléphoniques et bouche-à-oreille).
3. Réunions sous la forme de « tests-utilisateurs » des propositions formulées grâce à la méthode du prototypage⁵.
4. Amendements des prototypes et choix des services répondant aux besoins des utilisateurs.
5. Consolidation du plan d'action.

5. Produits par des designers, les prototypes sont des versions avancées des projets, testés dans des conditions réelles. Par exemple, pour un projet de service numérique à la mobilité, le prototypage a consisté à produire des versions dynamiques du service avec les contenus et les fonctionnalités réels.

+ Pour aller plus loin :

- [Le vade-mecum ADT Participation](#)
- [Le périurbain, espace à vivre, Parenthèses, 2018](#)
- [La synthèse de la session « Mieux vivre ensemble dans le périurbain »](#)
- [La bande dessinée issue de l'Atelier de la métropole de Caen](#)